

3 / 10 ANS



RÉGLEMENT 2025-2026 CENTRES DE LOISIRS



Nouveaux tarifs au 01 janvier 2026

MERCREDIS
6/10 ANS
ST GEORGES - CHATEAUROUGE

3/5 ANS
CHARMES
ECOLE MATERNELLE LUCE OBERTY



VACANCES
AUTOMNE - BEAUCHASTEL
HIVER - CHARMES
PRINTEMPS - ST GEORGES
JUILLET - BEAUCHASTEL OU CHARMES
AOÛT - ST GEORGES

LES MERCREDIS LOISIRS & VACANCES SCOLAIRES

LES CENTRES DE LOISIRS :

Nous accueillons vos enfants par tranche d'âge (3-5 et 6-10 ans) les mercredis et (3-5 / 6-9 / 10-13/ et 14-17 ans) lors des vacances scolaires, (hors période fêtes de fin d'année).

MERCREDIS :

3/5 ans Ecole maternelle Luce Oberty de Charmes

6/10 ans Salle polyvalente de ChâteauroUGE de Saint Georges les Bains.

Journée 8h-18h (repas + goûter) départ à partir de 16h30.

Demi-journée 8h-13h30 (repas) départ à 13h30

Accueil à partir de 7h30 (gratuit) et échelonné jusqu'à 9h30

Sortie à la journée, nous vous informerons au préalable pour votre organisation

VACANCES :

Nous accueillons sur nos 3 communes tout au long de l'année.

Automne - Beauchastel

Hiver - Charmes sur Rhône

Printemps - Saint Georges les Bains

Eté - Charmes ou Beauchastel

Pour le secteur jeunes, le local de l'Entre potes se trouve à l'Oustaou de Charmes

L'inscription se fait **uniquement à la Journée 8h-18h** (repas + goûter).

La journée respecte le rythme de l'enfant, organisation des temps d'animation adaptés, découverte de nouvelles activités, vivre des expériences diversifiées.

Accueil à partir de 7h30 (gratuit) et échelonné jusqu'à 9h30, départ à partir de 16h30.

Nous vous demandons de **bien respecter** les horaires d'accueil.

Merci d'accompagner votre enfant, de le **confier en personne** à l'animateur-trice qui valide son arrivée sur la tablette.

REPAS

Nous sommes livrés par «**Terres de cuisine**» de Romans. <https://terresdecuisine.fr>

INFIRMERIE :

Les animateurs ne sont pas autorisés à administrer des médicaments ou des soins particuliers aux enfants (sauf sur ordonnance).

MODALITES D'INSCRIPTION

MERCREDIS LOISIRS : DATES DES INSCRIPTIONS

Période Janvier aux vacances de février
Période de Mars aux vacances d'avril
Pour la période de mai à juillet

OUVERTURE lundi 22 décembre
OUVERTURE lundi 09 février 2026
OUVERTURE lundi 06 avril

Vous pouvez réserver ou annuler jusqu'au dimanche soir pour le mercredi suivant.

*SI VOUS ÉTIEZ ADHÉRENT LA SAISON DERNIÈRE :

Mettre à jour sur votre espace famille vos données et autorisations.

Demander l'ouverture des mercredis loisirs pour la saison 2025-2026 (choisir 3/5 ou 6/10 ans). Après vérification de nos services, nous ouvrirons votre espace pour faire vos réservations.

*SI VOUS ÊTES UN NOUVEL UTILISATEUR :

Remplir la fiche d'inscription 2025-2026 et nous la retourner par mail, et disponible sur le site internet www.mjc3rivieres.fr, et dans nos 3 accueils

Nous créerons votre dossier et vous enverrons un lien sur votre adresse mail afin d'activer votre espace famille sur le logiciel INOE.

Une fois activé, vous devez renseigner les informations demandées, onglets sanitaires, autorisations, Caf...

*DOCUMENTS À DÉPOSER SUR VOTRE ESPACE FAMILLE :

Photos des vaccins (obligatoire) - Quotient CAF ou votre avis d'imposition 2025

PAI (Projet d'Accueil Individualisé) si nécessaire

*INSCRIPTION VACANCES :

Sur votre espace, 3 semaines avant le début du centre pour les habitants de 3 Rivières et 2 semaines avant pour les extérieurs. Date de clôture d'inscription 1 semaine avant le début du centre. Une plaquette spécifique est distribuée dans les écoles, mise en ligne sur les réseaux et le site internet (4 dans la saison). Vous y trouverez toutes les informations : accueil et les lieux du centre de loisirs, le programme d'animation.

La facture est envoyée la semaine précédent le début du centre, elle est à régler impérativement avant la date d'ouverture par CB ou dans les accueils.

TAUX D'ENCADREMENT: POURQUOI LES PLACES SONT LIMITÉES ?

Le nombre de place est défini par la réglementation ACM (Accueil Collectif de Mineurs) du SDJES (Service Départemental à la Jeunesse et à l'engagement et au sport), le nombre de places est donc limité dans chaque CLAE, et l'agrément est attribué par la PMI (Protection Maternelle Infantile) pour les 3/5 ans.

Cet agrément prend en compte la surface des locaux, le nombre d'animateurs légal par groupe d'enfant, la sécurité indispensable pour accueillir les enfants.

Accueils administratifs

Beauchastel

6 bis rue Olivier de Serres Mardi 16h-18h / Jeudi 9h-12h / Vendredi 15h30-17h30

Charmes

Oustaou (salle des fêtes) Lundi /Mardi /Jeudi / Vendredi 16h-18h / Mercredi 14h-17h

Saint Georges

Maison communale -Le village Mardi-Jeudi 16h-18h

MODALITÉS FINANCIÈRES

ADHESION

L'adhésion à notre association est de 6,50€ par enfant (quotient de + de 721) et de 6€ (quotient inférieur à 720).

FACTURATION DES MERCREDIS ET PAIEMENT

La facture est établie par nos services **chaque fin de mois**, vous pouvez régler par CB sur votre espace ou dans l'un des 3 accueils (par chèque, espèces, ancv).

Si votre enfant n'est pas inscrit dans les temps, une pénalité de 8€ sera appliquée à la facturation.

FACTURATION DES VACANCES

Nous établissons la facture la semaine avant le centre de loisirs, **elle doit être réglé avant le début du centre**. Vous pouvez régler par CB sur votre espace famille, mais aussi dans les 3 accueils (par chèque, espèces, Ancv).

TOUTES RÉSERVATIONS FAITES AU PRÉALABLE SONT DUES.

*Absence sans motif : la journée sera facturée

*Absence justifiée : si votre enfant est absent pour raison médicale, nous faire parvenir rapidement un certificat médical.

NOUVEAUX TARIFS selon votre habitation et votre quotient CAF au 01 janvier 2026

Les aides des CCAS participent aux tarifs dégressifs.



Habitants de Beauchastel Charmes et Saint Georges <u>Journée avec repas & goûter</u>	Habitants extérieurs <u>Journée avec repas & goûter</u>
$0 \text{ à } 458 = 3\text{\euro}$ $459 \text{ à } 720 = 5\text{\euro}$ $721 \text{ à } 850 = 10\text{\euro}$ } Avec l'aide de la CAF $851 \text{ à } 1000 = 18\text{\euro}$ $1001 \text{ à } 1200 = 20\text{\euro}$ $1201 \text{ à } 1999 = 23\text{\euro}$ $+2000 = 24,50\text{\euro}$	$0 \text{ à } 458 = 7,30\text{\euro}$ $459 \text{ à } 720 = 7,60\text{\euro}$ $721 \text{ à } 850 = 11\text{\euro}$ } Avec l'aide de la CAF $851 \text{ à } 1000 = 19\text{\euro}$ $1001 \text{ à } 1200 = 23\text{\euro}$ $1201 \text{ à } 1999 = 24\text{\euro}$ $+2000 = 25,50\text{\euro}$

Habitants de Beauchastel Charmes et Saint Georges <u>Demi-journée avec repas</u>	Habitants extérieurs <u>Demi-journée avec repas</u>
$0 \text{ à } 458 = 2,50\text{\euro}$ $459 \text{ à } 720 = 3,50\text{\euro}$ $721 \text{ à } 850 = 8,50\text{\euro}$ } Avec l'aide de la CAF $851 \text{ à } 1000 = 13\text{\euro}$ $1001 \text{ à } 1200 = 14\text{\euro}$ $1201 \text{ à } 1999 = 15\text{\euro}$ $+2000 = 16,50\text{\euro}$	$0 \text{ à } 458 = 7\text{\euro}$ $459 \text{ à } 720 = 7,30\text{\euro}$ $721 \text{ à } 850 = 9,50\text{\euro}$ } Avec l'aide de la CAF $851 \text{ à } 1000 = 14\text{\euro}$ $1001 \text{ à } 1200 = 15\text{\euro}$ $1201 \text{ à } 1999 = 16\text{\euro}$ $+2000 = 17,50\text{\euro}$